

Le Salon du Livre aura lieu dimanche 11 décembre 2022

à Saint-Philibert en Morbihan

ARTICLE 1 : Le concours est organisé par la municipalité de Saint-Philibert en Morbihan du 3 octobre 2022 au 18 novembre 2022 minuit. Seules les œuvres réceptionnées en mairie ou à la médiathèque au plus tard le 18 novembre concourront.

ARTICLE 2 : Ce concours est gratuit et est réservé aux dessinateurs et peintres amateurs de 6 ans et plus.

Les participants garantissent que leur œuvre est originale, inédite, et qu'ils disposent librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment droits d'auteur et des droits voisins) attachés à cette œuvre aux fins de participer au Concours. Chaque participant certifie que l'œuvre ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteur ni des droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur, et assume donc l'entière responsabilité au titre de cette œuvre.

Les œuvres ne devront pas :

- contenir des éléments violant des droits de propriété intellectuelle ;
- comporter des propos ou images choquants, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, ou ne respectant pas la législation et réglementation française, cette liste n'étant pas exhaustive.

Les participants garantissent les organisateurs contre toute revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins. Dès le moment où il a envoyé son œuvre, chaque participant s'engage à ne pas la proposer à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours auquel il s'inscrit, et ce jusqu'à la désignation du lauréat.

Les concurrents mineurs peuvent participer au concours à condition de pouvoir justifier d'une autorisation parentale, qui leur sera demandée lors de la remise des prix s'ils sont lauréats du concours.

ARTICLE 3 : Ce concours donnera lieu à 3 récompenses au total. Elles seront attribuées en fonction de l'âge des participants. Il y aura un seul lauréat par catégorie d'âge.

Les 3 catégories sont :

- a) les enfants de 6 à 10 ans au jour du salon du livre,
- b) les juniors c'est-à-dire les mineurs de 11 ans et plus au jour du salon du livre,
- c) les adultes.

L'œuvre doit être originale. Elle peut être au choix un dessin, une peinture, un collage ou utiliser toute autre technique artistique.

Elle sera réalisée sur un papier de grammage 224 gr et de format A3. L'œuvre s'appréciera dans le sens de la largeur de la feuille, autrement dit « en mode paysage ».

Une seule œuvre par participant sera acceptée. Elle devra être manuelle. Aucune réalisation informatique ne sera autorisée. Découper est interdit.

ARTICLE 4 : Pour ce concours 3 thèmes au choix sont proposés. Ils ont été élaborés par la présidente du jury, l'écrivaine Marie DEVOIS, marraine de ce salon du livre. Ce sont des phrases extraites de ses œuvres. Nul besoin de lire les romans policiers dont ils sont issus pour concourir. Il ne s'agit pas de les illustrer. Au contraire, ne pas connaître ces livres laissera une plus grande place à votre imaginaire et à votre créativité artistique. Les références données en fin de document le sont à titre purement légal.

Thème 1 : « Couleurs. Lumière. Fleurs gigantesques. Arbres. Très verts.» *

Thème 2 : " Mon père avait manifesté contre les centrales nucléaires que l'on essayait d'implanter en Bretagne et moi j'ai lutté contre l'abus de pesticides, la déforestation, le goudronnage de nos landes " **

Thème 3 : " Elle eut l'impression de flotter dans un nuage d'un rouge framboise étourdissant qui lui fit presque oublier de regarder si elle apercevait le bandeau lumineux signalant son hôtel ". ***

Les participants certifient qu'ils ont personnellement conçu leur œuvre et que cette dernière respecte ou s'inspire de la thématique.

Au dos de l'œuvre devront figurer :

- le numéro du thème choisi,
- le titre de l'œuvre réalisée,
- les coordonnées du participant : prénom, nom, catégorie (enfant, junior, adulte) et âge au jour du salon du livre (pour les mineurs), adresse mail (pour les mineurs : celle des parents), téléphone, adresse postale.

ARTICLE 5 : L'œuvre pourra être déposée à l'accueil en mairie et à la médiathèque le Mousker rue Jean-François Gouzer aux heures d'ouverture avant le 19 novembre 2022.

Pour les envois par la poste la date du cachet devra mentionner le 11 novembre 2022 minuit afin de permettre au courrier d'être réceptionné en mairie au plus tard le 19 novembre 2022. Dans le cas où, malgré cette précaution, l'œuvre ne parviendrait pas en mairie à cette date, le participant ne pourra se retourner contre la municipalité, contre les organisateurs, ou contre la poste. L'ŒUVRE NE DEVRA ETRE NI PLIEE NI CHIFFONNEE. Elle pourra néanmoins être adressée sous rouleau carton.

Dans ce cas, elle sera à adresser à : Concours de peinture - Mairie de Saint-Philibert, place des Trois-Otages - 56470 Saint-Philibert.

ARTICLE 6 : Le jury sera présidé par Madame Devois. Il pré-sélectionnera 3 œuvres par catégorie d'âge, soit 9 au total. Cette pré-sélection ne sera rendue publique qu'à l'ouverture du salon du livre.

Ces 9 œuvres seront exposées à l'entrée du Salon du Livre le 11 décembre 2022 au matin.

Ce seront les auteurs du salon du livre qui choisiront les 3 gagnants du concours, un par catégorie.

Sous réserve du respect du thème, du règlement et de la place disponible, les œuvres non sélectionnées seront affichées en hauteur façon « grande lessive » et décoreront la salle du Mousker le jour du salon du livre. Si faute de place ou par décision des organisateurs des œuvres ne pouvaient pas être accrochées les participants ne pourraient en aucun cas se retourner contre la municipalité ou les organisateurs.

Les participants au présent concours autorisent l'organisateur du concours

- à communiquer sur les lauréats et, entre autres, à publier leur identité
- à exposer leur œuvre lors du Salon du Livre 2022.

En participant au concours ils acceptent que leurs œuvres soient éventuellement diffusées dans la presse, sur le site de la commune, sur celui de la médiathèque et sur la page Facebook de la mairie.

ARTICLE 7 : Chacun des 3 lauréats se verra remettre un bon d'achat de 30 € valable dans une des librairies associées au salon du livre de Saint-Philibert. La remise des prix aura lieu le dimanche 11 décembre à 11h30 en présence de Monsieur le Maire ou de l'un de ses adjoints le cas échéant.

A l'exception des 3 œuvres gagnantes qui seront affichées pendant le 1^{er} trimestre 2023 dans le hall de la mairie, les participants sont invités à reprendre leur réalisation à la fin du salon dès 18h ou jusqu'au 6 janvier à l'accueil en mairie de Saint-Philibert en Morbihan.

TOUTE ŒUVRE (à l'exception des 3 gagnantes) NON RECUPEREE au plus tard le 6 janvier sera laissée à la libre disposition de la municipalité et ne pourra être réclamée ultérieurement.

De même, les 3 œuvres gagnantes seront laissées à la disposition de la mairie et ne pourront être réclamées ultérieurement.

ARTICLE 8 : Les données personnelles des participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par la municipalité de Saint-Philibert lors de l'inscription des participants sont destinées à son usage afin de permettre l'organisation

du concours et la remise de son prix au lauréat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Pour l'exercer il suffit de contacter la mairie à l'adresse suivante : place des Trois-Otages - 56470 Saint-Philibert.

ARTICLE 9 : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 10 : La municipalité se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donc donner lieu à des poursuites.

* *Gauguin mort ou vif* - Marie Devois éd. Cohen et Cohen p. 182

** *Turner et ses ombres* - Marie Devois - éd. Cohen et Cohen page 209

*** *Crosse mortelle* Marie Devois - éd. Cohen et Cohen - page 73